

ABONNEMENTS,

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger : Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL

Un an : Fr. 5. 50
Six mois : » 3. 50
Trois mois : » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES :

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.

Réclames : 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.

Les annonces et réclames sont re-
çues exclusivement par l'agence de
publicité Haasenstein & Vogler, Sion,
Lausanne, Montreux, Genève, Fri-
bourg, etc. et au Bureau du Journal.

Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Où va l'argent ?

On remarque que l'argent des souscriptions officielles arrive rarement tout entier dans les mains de ceux auxquels il est destiné. Lors des grandes inondations de 1910, les malheureux sinistrés ont dû attendre plusieurs trimestres la répartition des sommes considérables souscrites en leur honneur, à ce point que nous recevions constamment à notre journal des demandes de renseignements. Et, pour finir, les inondés ont touché une aumône de quelques centimes.

Nous nous étions chargés du bois vert d'une réclamation pour une brave famille des environs de St-Maurice. Sait-on ce qui nous a été répondu ? Que la famille en question possédant du bien au soleil, ne rentrait pas dans la catégorie des gens qui avaient droit à la répartition.

Et, c'est une raison de ce genre qui a également fait écarter l'Orphelinat de Vérollez, cependant si éprouvé par le désastre d'il y a trois ans.

Pour tout homme de bon sens, l'inondation frappe surtout le propriétaire. Le mendiant et le capitaliste qui a son argent en banque ne sont guère atteints, dans leurs intérêts, par les fleuves d'eau, de boue ou de pierres. Il faut être une administration officielle pour renverser cette vérité et tenir un autre raisonnement, un raisonnement à dormir debout, c'est bien le mot.

Aussi ne sommes-nous aucunement étonnés d'une remarque que la *Liberté* vient de faire à propos de l'initiative des journaux bernois ouvrant une souscription destinée à offrir un don d'honneur à Bider, le premier aviateur de la Suisse.

Les cordons des bourses ne se délient pas ; on est fatigué de « donner », et notre excellent confrère demande pourquoi l'on ne puisse pas, dans la collecte en faveur de l'aviation militaire, la somme nécessaire au cadeau ?

« C'est Bider qui, à Berne, a donné à la cause de l'aviation toute sa popularité ; il a soutenu par de nombreux vols, tous réussis, l'intérêt de la souscription ; on peut dire que chaque fois que le moteur de son aéroplane soufflait au-dessus de la Ville fédérale, c'était un appel aux habitants de ne pas oublier l'aviation nationale et de verser leur denier. Bider a si bien mérité de la souscription nationale qu'il a acquis un droit moral incontestable d'être indemnisé pour ses coûteuses randonnées. Et le public bernois est d'avis que cette indemnité ne doit pas être prise dans la bourse déjà éprouvée des souscriptions, mais dans la caisse de la collecte remplie d'un million et demi. »

A part ce fait que la souscription nationale se monte à un peu plus de huit cent mille francs, et non à un million et demi, nous partageons absolument l'opinion de la *Liberté*. Nous ne pouvons pas dire que nous faisons *nôtres* ses réflexions, attendu que nous ne verserons jamais un sou à une collecte pour les services de la Confédération qui est déjà riche de tout l'argent qu'elle prend dans nos poches. Or, celui qui ne paie pas n'a guère le droit de commander.

Mais la *Liberté* en sera pour ses illusions.

La souscription nationale aura profité à cent personnes, que Bider en attendra encore le premier maravédis. Tou-

tes sortes de fonctionnaires assis, couchés ou debout, graviteront autour de ce Pactole qu'ils finiront par mettre à sec. Une information annonçait, ces jours, que plus de vingt aviateurs avaient offert leurs bras pour avoir des ailes. D'où sortent-ils ? Le public n'en connaît qu'une demi-douzaine de sérieux. Soyez certain que, dans le nombre, il y a des fils à papa qui n'entendent pas perdre leur part au gâteau. Ils sont si habitués à se mettre à table !

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

Héroïsme d'enfant. — C'est à Ajaccio.

Mlle Boyer, fille du directeur de l'Ecole d'agriculture, se trouve devant le fourneau d'une buanderie installée en plein air. Subit et brutal, un coup de vent s'engouffre dans l'incandescence de l'âtre, et, soulevant la flamme du foyer, la projette en tourbillon à la face de la jeune fille. De suite, les cheveux flambent, puis les vêtements. Et bientôt le buste de la malheureuse est une torche vivante, que l'on a toutes les peines du monde à éteindre.

Quand on y parvient, les cheveux sont brûlés jusqu'à leur base ; de la taille au cou, pas une parcelle d'épiderme n'est restée intacte ; les chairs sont profondément altérées par le feu ; les os du bras droit sont mis à nu...

Devant la gravité de pareilles brûlures, tout traitement se révèle impuissant. Un seul espoir reste : tenter la greffe humaine.

Mais, pour cette greffe, il faut une chair saine, jeune, aux cellules actives. Sur quel corps héroïque la prélever ? Où trouver un être doué d'assez de vaillance et d'abnégation pour se laisser « écorcher vif » au bénéfice de la malade ?

Avec une généreuse intrépidité, une toute jeune sœur de la victime s'offre. Vainement cherche-t-on à ébranler le merveilleux courage de cette fillette de douze ans :

— Ma pauvre enfant, vous n'y songez pas ! Vous allez au-devant de douleurs atroces... — Qu'importe !

— ...d'autant plus atroces qu'on ne pourra les atténuer. Pour que votre chair conserve la vitalité nécessaire au succès de l'opération, on devra renoncer à vous anesthésier... — Allez-y !

On « y alla ». Tous les quatre ou cinq jours, des séances de greffage furent pratiquées : à vingt-six reprises différentes, des lambeaux d'épiderme furent arrachés à la stoïque petite sœur, sans qu'elle proférât une plainte.

Un tel martyre ne fut point inutile : la grande sœur est guérie maintenant...

Saluons avec une admiration émue cet héroïsme d'enfant, dont la sublimité se passe de commentaires.

Rupture de fiançailles. — Il y a quelques mois, un voyageur de commerce de Bâle, marié, entra en relations avec une jeune fille de Neuchâtel, à laquelle il se présenta comme célibataire.

Des fiançailles suivirent. Mais, bientôt, le fiancé rompit.

Les parents de la jeune fille firent alors une enquête à Bâle et découvrirent la vérité.

Ils intentèrent une action en dommages-intérêts, basée sur les dispositions du nouveau code civil suisse. Le Tribunal de Bâle accorda une indemnité de 2000 fr.

Le voyageur de commerce ayant jugé à propos de recourir au Tribunal fédéral, ce dernier a écarté le recours et condamné le recourant, pour procédure abusive, à 100 fr. d'émoluments de justice.

Pour fabriquer du papier. — MM. Beadle et Stevens étudient, dans le « Journal of the Royal Society of Arts », un problème qui préoccupe à bon droit les fabricants de papier... et les journalistes et écrivains : celui des nouvelles sources de pâte à papier. La pâte de bois a augmenté de prix ; l'exploitation intensive et souvent destructive des forêts des Etats-Unis et du Canada a raréfié les ressources auxquelles on pourrait s'adresser, tandis que la consommation a crû dans des proportions inquiétantes. Aux Etats-Unis, le coût de la pâte de bois de pin ou de peuplier a augmenté de moitié depuis dix

ans et varie entre 120 et 192 fr. pour la pâte à sulfite.

Le service des forêts aux Etats-Unis s'est intéressé à la question et a essayé diverses essences de bois : tremble, cyprès chauve, pins de diverses espèces, aune, érable, sycomore. Les papiers obtenus ont la résistance et l'apparence des papiers de journaux. Il y a parfois quelque difficulté pour la couleur.

On a essayé, vers 1839, d'introduire le bambou pour la fabrication du papier. La consommation d'alfa pour cet usage est d'environ 200.000 tonnes par an. En 1905, le gouvernement des Indes envoya une mission pour étudier l'emploi du bambou, et en 1908 le gouvernement de Birmanie en expédia 9 tonnes afin de les consacrer à des essais. La principale difficulté réside dans le blanchiment de la fibre. On a récemment construit en Chine un moulin pouvant produire 18 à 20 tonnes de pâte de bambou par jour.

Depuis 1887, on a pensé à employer la coque de la graine de coton, dont la fibre, après avoir été rebouillie et blanchie, est utilisée pour la préparation des papiers supérieurs analogues aux papiers de chiffons. La fibre a la longueur voulue pour la fabrication du papier et n'a ni à être broyée ni à être coupée.

On a essayé, mais vainement jusqu'à présent, l'emploi de la bagasse, qui est la tige de la canne à sucre dont le jus a été retiré. Parmi les plantes qu'on pourrait cultiver, l'une des plus intéressantes est l'hedychium coronarium, originaire de l'Inde, où on la rencontre de l'Himalaya à Ceylan et Malacca. On la trouve également dans l'Amérique centrale, les Antilles et l'Afrique occidentale, ainsi que dans différents Etats du Brésil. Le diamètre des tiges varie de 2 à 5 centimètres, et la hauteur de 1 à 2 mètres. On trouve de 100 à 150 tiges par mètre carré, ce qui donne par hectare 14 tonnes de fibres sèches d'où l'on peut retirer 8 tonnes de papier très résistant et très élastique, quelle que soit son épaisseur. Il peut être employé comme isolant au même titre que tout autre papier ; l'accroissement de résistance obtenu en laissant vieillir la pâte après battage est plus marqué qu'avec les autres pâtes. Enfin, c'est l'hedychium qui donne, paraît-il, le rendement maximum à l'hectare ; ensuite vient le bambou.

Simple réflexion. — L'impatience ne délivre d'aucun mal au contraire, c'est un mal très cuisant que l'on ajoute à tous les autres pour s'accabler.

Curiosité. — On apprend de New-York, qu'un certain peintre, appelé Joseph Knowles de Boston vient de prendre une résolution sublime : il s'est retiré dans la partie la plus sauvage de la province du Maine, sans armes, sans munitions, sans allumettes, avec le ferme propos de passer sa vie dans la solitude, en chassant les bêtes, en cueillant les fruits que la terre offre spontanément, et en se couvrant à la belle mieux ! Le nouvel ermite a déclaré vouloir retourner à l'époque d'Adam...

Pensée. — Les poèmes sont des vitraux colorés. Il ne faut pas les regarder de la place publique, avec les philistins, mais de l'intérieur de l'église, avec les croyants.

Mot de la fin. — Un campagnard arrive à Genève.

En passant sur la place Neuve, il désigne de la main le Musée Rath et demande au conducteur du tramway ce qu'est ce bâtiment.

Un loustic, qui pensait rire un brin de la simplicité du brave homme, prévint la réponse du watmann et dit :

— Cet édifice ? Eh bien, c'est pour loger les fous de la campagne.

— Ah ! c'est ça ! Merci bien, monsieur. Y me semblait bien que c'était un peu petit pour les fous de la ville.

Grains de bon sens

Le Protestantisme se dissolvant par lui-même

Le Protestantisme porte en lui-même le principe de sa propre dissolution ; ce principe est le libre examen.

Le libre examen, un ministre protestant de notre canton, se rapportant à l'autorité de son dictionnaire, le définissait : « Un principe qui consiste à admettre que tout homme peut en conscience ne croire que ce que sa raison « individuelle lui apprend sans être tenu « d'accepter en religion l'enseignement « d'aucune autorité ».

Je ne sais si tous les protestants admettent cette définition, mais M. le pasteur la trouvait *bonne* quoique incomplète. Cependant, on s'en souvient peut-être, il ne parvenait pas à lui donner le complément qu'il jugeait nécessaire et encore moins à justifier ce principe par le témoignage de la Bible à laquelle les réformés en appellent sans cesse comme à la seule et unique règle de leur foi.

M. le pasteur ajoutait encore : « La « Réforme a rendu à l'humanité le ser- « vice immense de l'affranchir de « toute contrainte extérieure, elle a « rattrapé aux chrétiens à penser libre- « ment et à s'élever individuellement, « par une foi personnelle et par la Bible, « vers le Tout-Puissant ».

Il suit de ce principe du libre examen que c'est finalement l'esprit de l'homme, de l'individu, qui juge en dernier ressort du sens des divines Ecritures et qui en prend ce qu'il juge convenable, sans tenir compte des enseignements de l'Eglise, de la Tradition et des Saints Pères.

C'est évidemment parce que « affranchis de toute contrainte extérieure, ils « pensent librement et s'en rapportent « à leur raison personnelle » que nombre de ministres protestants nient la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; Messieurs Emery et Chavan, professeurs à la faculté de théologie de Lausanne, sont de cette école à la suite de Strauss, Renan et de combien d'autres tenants du Modernisme.

Les journaux l'ont annoncé : le premier de ces Messieurs, M. Emery, a publié récemment une brochure dans laquelle il refuse, sinon explicitement, du moins implicitement, de reconnaître au Sauveur son titre de Fils de Dieu ; son collègue à la même faculté, M. Chavan, a donné un compte-rendu des plus glorieux de cet ouvrage dans la *Gazette de Lausanne* du 15 juin dernier.

Voilà donc ce que pensent du Christ deux professeurs de théologie et des plus considérés du canton de Vaud, par conséquent deux maîtres chargés de la formation intellectuelle et religieuse des futurs ministres de la Suisse romande lesquels auront à leur tour, en dépit du libre examen, mission d'instruire les fidèles des paroisses protestantes qui leur seront confiées.

Quel Christ ces ministres prêcheront-ils à leurs ouailles ? Evidemment celui qu'ils auront appris de leurs professeurs ; malgré le libre examen encore, ils jureront *in verba magistri*, sur la parole de leurs maîtres ; ils annonceront le Christ de Messieurs Emery et Chavan, un Christ qu'ils n'adoreront pas et ne pourront adorer, un Christ homme comme nous et, comme nous, sujet à l'erreur et à toutes les défaillances de l'humaine raison, même un Christ imposteur qui s'est dit Dieu, alors qu'il savait ne pas l'être.

Mais, dans cette hypothèse, qui devient pour eux tous, pasteurs et fidèles, l'Evangile, le livre où sont contenus les enseignements de Jésus ? Renferme-t-il la parole de Dieu ? Non, du tout, mais la parole d'un homme, puisque Jésus ne serait que cela. Messieurs Emery et Chavan paraissent bien admettre cette conséquence absolument logique car ils ne se gênent pas, contre l'Evangile lui-même, de nier et la résurrection, et le jugement dernier et l'enfer avec ses peines éternelles.

En vertu du libre examen, M. Emery

pense sans doute que l'autorité de M. Emery, sa raison, son jugement personnel valent, pour l'interprétation de la Bible, ce que valent la raison, le jugement personnel de Luther et de Calvin.

Ces grands réformateurs croyaient à la divinité du Christ ; M. Emery est d'un autre sentiment ; le libre examen lui en donne le droit.

En vérité, les auteurs de la Réforme, si toutefois ils l'apprennent, doivent être quelque peu mortifiés de savoir que leur doctrine a été réformée, elle aussi, par la faculté de théologie de Lausanne !

Qu'ils en prennent leur parti ; ils ont posé des principes ; Mrs les professeurs et leurs élèves en tirent des conclusions nouvelles et inattendues.

De par le libre examen, M. Emery prononce que le Christ n'est qu'un homme, donc pas de parole de Dieu dans l'Evangile ; de par le libre examen encore, d'autres professeurs en auront peut-être une conception inédite avant ce jour ; chacun en pensera librement ce que sa raison lui dira d'en penser.

Avec tout cela, que peut bien être le Protestantisme sinon un amalgame de sectes différentes qu'unit leur seule opposition au Catholicisme, une poussière d'individualités qui se rencontrent dans un christianisme plus ou moins authentique ?

Les protestants eux-mêmes s'en rendent bien compte ; à leur dernier congrès d'Yverdon, au mois de juin dernier, il y avait, dit le *Messenger évangélique*, des libres, des dissidents, des nationaux, des salutistes et des représentants d'un grand nombre de sociétés religieuses ; leurs orateurs affirmaient l'hostilité commune de toutes ces Eglises pour l'Eglise Catholique.

« Les réformations, disait l'un d'eux, ont pu s'unir pour tenir tête à la puissante organisation cléricale ; » il ajoutait : « il ne s'agit pas ici d'une fusion des Eglises, ce serait contraire à l'esprit protestant, mais affirmons l'unité de l'esprit ». M. Perrier, pasteur à Genève, déclarait que, pour faire cette unité, il faut trois choses essentielles : l'humilité, la douceur et la patience !!!

A cette condition, toutes les Eglises chrétiennes dissidentes pourront être affiliées à la grande Union protestante ; les anglicans le seront, les grecs aussi, les russes également, même les catholiques modernisants ; on y affluera de partout, puisqu'il suffit d'être « doux, humble et patient et... en révolte contre le Catholicisme, pour être reçu. Je doute cependant, qu'à part l'esprit d'opposition, tous aient le même esprit ; je pense même que ce sera comme après la construction de la tour de Babel, quand chacun parlait sa langue et quand personne ne comprenait son voisin ni même ne se comprenait bien lui-même ; certainement l'union sera bien précaire et bien fragile, car les orgueilleux et les violents foisonnent là surtout où le Christ n'étant pas reconnu comme Dieu, manque d'autorité pour faire accepter son joug qui est doux et son fardeau qui est léger.

En ce même congrès d'Yverdon un dernier orateur repoussait avec indignation la déclaration pessimiste d'un professeur Auberlen qui prétend que les chrétiens évangéliques (les protestants) finiront par être pris entre les deux banquises de l'ultramontanisme et de l'incrédulité.

Telle est cependant la fin qui attend le Protestantisme se dissolvant par lui-même. Les croyants, ceux qui ont soif de vérité, ceux qui aiment la beauté de la maison de Dieu et la splendeur du Culte divin viendront à l'Eglise catholique à laquelle les rattachent déjà, peut-être à leur insu, les liens si doux et si forts de la foi et de la charité divine ; les autres, les indifférents, les faux sa-

vants qui veulent opposer la raison à la foi, les hommes d'argent et de plaisir iront où les porte la pente de leur esprit et de leur cœur; ils iront au matérialisme, ennemi de toute religion révélée.

L'histoire le dit : l'Arianisme, le Nestorianisme, le Manichéisme et d'autres hérésies encore ont fini ainsi; un sort semblable attend, dans un avenir plus ou moins rapproché, le Protestantisme lui-même; à quelques siècles d'ici, il n'en restera plus, comme de ces vieilles erreurs, qu'un lointain et pénible souvenir. D.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation militaire

Deux jours de bataille

Après deux jours de combats, Belogratchik fut pris par la coopération des troupes serbes de Zaetchar, venant de St-Nicolas par Kalna. Les Serbes prirent les fortifications une à une; la dernière fut prise par le détachement de Zaetchar pendant une attaque de nuit. L'ennemi, complètement battu et ayant subi des pertes importantes, s'est retiré en désordre vers Lom-Palanka et Vidin. Il semble qu'on lui couperait la retraite. Les Serbes, s'avançant vers Vidin, ont fait leur apparition à Bela-Rada; ils ont été attaqués mercredi matin. Le combat a duré jusqu'à 4 h. du soir. Les Bulgares ont dû regagner leurs positions après avoir subi des pertes énormes. Les troupes serbes avancent et se trouvent actuellement à dix kilomètres de Vidin.

Dans la direction de Pirot de faibles engagements ont eu lieu entre les postes avancés de la frontière. Dans ces engagements l'artillerie a pris une grande part. Du côté de Vlasina les attaques bulgares ont été repoussées. Du côté de Detchani-Kladenatz l'ennemi a été complètement chassé de la frontière serbe.

Les Grecs victorieux

Après une bataille de plusieurs jours les Grecs ont pris le passage important de Kresna, à moitié chemin entre Demir-Hissar et Doubnitza.

Le ministre de la guerre grecque communique le télégramme suivant du quartier général :

« Mercredi soir, sur notre droite, la poursuite de l'ennemi a continué. Les troupes grecques ont occupé Bobrinitza et Vanitza et ont forcé les Bulgares à évacuer Mahonia. Tous les villages que l'armée grecque a traversés étaient occupés. Les Bulgares ont incendié quelques villages pour retarder notre marche en avant.

« Dans la vallée de la Strouma l'armée grecque a occupé tout le défilé de Kresna jusqu'à sa sortie au Nord. L'ennemi, fatigué par une défense continuelle, a cherché à retarder notre mouvement en avant en détruisant tous les travaux techniques, mais les troupes grecques ont triomphé de toutes les difficultés. Les travaux détruits ont été rétablis et l'armée hellénique continue sa marche victorieuse.

« Sur notre aile gauche, l'ennemi, complètement battu, bat en retraite, poursuivi vers Priskovo et Panajarevo. »

Les troupes grecques ont occupé le massif montagneux du Rhodope, qui domine Philippopoli, où elles pourraient arriver dans quelques jours.

Les conseils du roi Carol

Après avoir rappelé les témoignages de sympathie qu'il a toujours donnés à l'empire ottoman et les services qu'il a rendus à ce dernier lors de la conclusion de la paix avec l'Italie, le roi Carol, dans un télégramme au sultan, attire l'attention du souverain ottoman sur les dangers que pourrait courir la Turquie à la suite de sa nouvelle démarche en avant dans des contrées dont le sort a été réglé définitivement par l'Europe.

Le rôle de la Russie

Le roi Ferdinand vient d'adresser à l'empereur de Russie une lettre personnelle dans laquelle il demande sa protection pour la Bulgarie.

De Saint-Petersbourg au « Temps » : Toutes les forces navales de la Mer Noire ont pris la mer. La raison officielle de ce départ est que la flotte va se livrer à des exercices. On rapproche cependant ce fait de l'intention de la Russie d'exercer une pression à Constantinople pour amener la Turquie à rendre Andrinople.

La prudence politique et diplomatique du St-Siège

Le gouvernement du Saint-Siège a gardé dès le commencement des troubles balkaniques, la réserve la plus absolue. C'est que Rome est toujours renseignée à merveille et ne se laisse pas influencer par l'enthousiasme des uns, ni par la sottise des autres.

On lui a presque reproché de ne pas vouloir prendre fait et cause pour la Bulgarie, dont la prétendue tolérance envers telle ou telle Congrégation religieuse était prônée par une presse imprudente.

Par contre, la prudence du Saint-Siège vient d'être mise en relief par un excellent journal vénitien, le *Berico*, de Vicence, un des trois journaux de langue italienne dont le Saint-Père fait sa lecture quotidienne.

Le *Berico* dit à ce sujet ce qui suit : Maintenant, on voit ce qu'était en réalité le prétendu triomphe de la Croix contre le Croissant mahométan. C'est une guerre de conquête, ni plus ni moins, qu'on a entreprise. Et maintenant on voit ces alliés, réunis d'abord pour chasser de l'Europe la honte du Turc, faire tourner l'histoire incontestablement glorieuse des derniers mois en une infamie sans nom !

Maintenant on voit combien le Vatican avait raison de garder une attitude des plus réservées et de ne pas se laisser entraîner par une sentimentalité excessive et déplacée.

Le Vatican a encore une fois donné une preuve de prudence digne du plus haut éloge. Il n'a compromis en rien l'avenir et la situation des catholiques, qui sont restés sujets turcs et contre lesquels la Porte ottomane aurait pu se retourner si le Saint-Siège avait montré de la sympathie envers les alliés balkaniques.

proché comme un crime, sur son lit de mort, n'a pas été commis de propos délibéré, fit le jeune homme. Tout à l'heure, je vous ai raconté comment le jeune homme de poésie avait renoncé à se faire justice lui-même aussi bien qu'à obtenir justice des autorités... Un grand découragement avait anéanti en lui toute énergie, toute ambition... Ses chers travaux de littérature et de philosophie ne lui paraissant plus que vains et sans portée, il les avait délaissés... Là n'était pourtant pas encore le terme de ses épreuves. Quelque temps après le mariage de... — c'est par vous que je connais, vous le savez, les noms mystérieux de cette étrange histoire — quelque temps après le mariage de mademoiselle Irène de Champier, Antonin s'était senti si seul... et si malheureux dans sa solitude qu'il avait essayé de se créer de nouvelles affections, de nouveaux devoirs. Il avait épousé une jeune fille qui lui était inférieure, sans doute, sous le rapport de l'intelligence et de l'éducation, mais dont la bonté, l'honnêteté et le courage avait attiré son estime... Bientôt, il perdit sa femme, puis l'enfant qui lui était resté de ce demi-bonheur trop court... Quelques jours après ce dernier deuil, comme il errait au hasard de sa songerie dans cette grande ville de Paris où il vivait seul,

Et le Vatican a fait preuve de la même prudence en montrant une certaine défiance très justifiée vis-à-vis de l'attitude que les États balkaniques auraient pu prendre à l'égard des catholiques. On ne connaît que trop bien, en effet, jusqu'à quel point la persécution orthodoxe peut aller, car maintes fois elle a été pire que n'importe quel fanatisme musulman.

Le Saint-Siège, préoccupé spécialement des intérêts religieux des catholiques, voit le plus souvent bien plus loin que bien d'autres, qui jugent les choses avec les critères du moment. Aussi vient un jour où il faut reconnaître que le Saint-Siège ne s'est pas trompé.

Cet exposé si lumineux mérite d'être médité par les imprudents qu'il vise et qui se sont laissés aller, au début de la guerre des Balkans, à des considérations et à des pronostics qui ont indigné les uns, scandalisés les autres, considérations qui font maintenant rire tous les gens sérieux.

Nouvelles Etrangères

La mutinerie de la garde suisse.

Mercredi matin, par ordre du commandant Repond, la garde suisse s'est réunie dans la cour de la chapelle pour entendre la lecture d'un ordre du jour du commandant du corps, contenant notamment une lettre du cardinal Merry del Val, dans laquelle le secrétaire d'Etat du Vatican exprime les regrets du Saint Père pour les incidents des derniers jours, regrets d'autant plus vifs que le Pape avait le droit d'attendre de sa garde une attitude plus conforme à la tradition d'un corps militaire composé de soldats de la Suisse catholique.

Voici le texte de la lettre du cardinal Merry del Val contenue dans l'ordre du jour du commandant Repond :

Cher colonel,

En réponse à votre communication du 20 juillet, je m'empresse de vous faire part de la douloureuse impression causée au souverain pontife par les incidents des derniers jours et par l'attitude de nombreux soldats de la garde suisse. Le Saint Père est d'autant plus attristé qu'il avait le droit d'attendre de sa garde une attitude bien différente, plus conforme aux traditions glorieuses de ce corps militaire composé de soldats de la Suisse catholique. Si les soldats de la garde avaient à se plaindre, ils pouvaient recourir à moi par la voie hiérarchique, ainsi qu'ils pourront le faire à l'avenir, ou bien ils pouvaient quitter la place. En agissant ainsi, ils n'auraient pas manqué à la discipline. Au contraire, le 17 juillet, sans déposer aucune plainte, ils prirent une attitude d'insubordination, dont il serait inutile de cacher la gravité, et qui se manifesta plus tard par de nouveaux incidents.

En présence de cet état de choses, et par ordre de Sa Sainteté, tous les soldats de la garde suisse qui ne veulent pas se soumettre à la discipline existante sont invités à quitter le corps spontanément afin d'éviter au Pape la douleur de dissoudre la garde suisse pour laquelle il a toujours eu des sentiments de paternelle bienveillance.

Après la lecture de l'ordre du jour, les hommes reprirent leurs postes dans un calme parfait. Ce matin trois gardes ont

été renvoyés, notamment Victor Duffey et Armand Vorlet.

Les mauvais traitements dans l'armée allemande.

Le conseil supérieur de la guerre de la 31^e division vient de condamner à treize jours d'arrêts le sergent Schacknat, du 9^e régiment de hussards, pour mauvais traitements envers des subordonnés.

Au mois d'octobre dernier, un employé des postes nommé Gruss, s'engageait comme volontaire au 9^e hussards. De l'avis de ses chefs, c'était un excellent soldat, ce qui n'empêcha pas Schacknat de lui froter si rudement les oreilles que Gruss dut se faire porter malade. Il fut admis à l'hôpital où il resta une quinzaine de jours en traitement. Rentré à la caserne, le malheureux fut de nouveau en butte à des brimades de la part de l'accusé.

Dans les premiers jours du mois de mai, Schacknat lui donna ordre d'aller chercher une lampe, Gruss n'ayant pas compris l'ordre, demeura en face de son chef. Alors celui-ci, de sa lourde botte de cavalier, munie de clous, décocha un formidable coup de pied dans le bas du dos du hussard en s'écriant : « Comment, espèce de chien, tu n'es pas encore revenu ? »

Pendant quelque temps Gruss ressentit de violentes douleurs à l'endroit frappé. Son père, ému de ces incidents, adressa une plainte au chef d'escadron, mais celui-ci fit la sourde oreille. Le père alla trouver le colonel qui ordonna une enquête. Elle aboutit à la mise en accusation de Schacknat. Au cours des débats qui ont duré deux jours, on a encore entendu d'autres soldats se plaindre des mauvais traitements que leur faisait endurer ce sous-officier.

Le conseil supérieur de guerre a condamné le sergent à la peine sus indiquée. L'affaire était venue en appel devant ce tribunal. En effet, le conseil de guerre avait d'abord prononcé une condamnation à onze jours d'arrêts; le conseil supérieur de guerre, sur appel formé par le commissaire du gouvernement, n'a ajouté que deux jours à cette peine.

— Le sous-officier Plomke, du 1^{er} régiment de uhlands, a été traduit devant le conseil de guerre de Breslau pour avoir frappé un soldat arrivé en retard à l'exercice et lui avoir craché au visage.

— Le colon allemand Stœcker a été condamné par le tribunal de Swakopmund (Afrique occidentale allemande), à un an et trois mois de prison pour avoir odieusement maltraité des indigènes.

Ce qui se passe en Chine.

On hésite à parler de la Chine quand, si près de nous, les Balkans sont en feu. Et pourtant ce qui se passe dans le plus grand pays du monde, livré à la guerre civile, ne saurait nous laisser indifférents. Des milliers d'Européens sont établis là-bas, dont la vie et les biens peuvent être menacés. Et de redoutables complications peuvent naître pour l'Europe de l'effroyable anarchie qui se développe dans l'immense empire.

On mande de Pékin à l'*Echo de Paris* que l'état de siège a été proclamé à Pékin et que plusieurs arrestations de per-

sonnages notables ont été opérées. Le docteur Sun-Yat-Sen a l'intention de publier un manifeste disant qu'il donne tout son appui au mouvement sudiste et qu'il s'opposera avec énergie à Yuan-Chi-Kai dont il réclame la mise à la retraite.

Yuan-Chi-Kai fait annoncer de son côté qu'il agira énergiquement contre les rebelles. On craint à Shanghai une agitation xénophobe, semblable au mouvement des Boxers en 1900.

Mercredi, à 3 h. du matin, les rebelles ont attaqué l'arsenal de Kiang Nan. Ils étaient au nombre de six mille. Il y avait à peu près deux mille défenseurs qui étaient fortement retranchés. Les rebelles ont été complètement battus. Ils ont eu 800 tués. Les volontaires européens de Shanghai ont été mobilisés pour parer à toute éventualité mais on n'a pas eu besoin de recourir à leurs services. Quelques obus ont éclaté dans les concessions étrangères. Plusieurs civils chinois ont été blessés. Le feu a cessé à 6 h. du matin sans que les rebelles aient pu avancer.

On confirme que plusieurs Japonais se trouvaient parmi les rebelles.

Dans la fournaise.

La catastrophe de l'atelier de confection de Binghampton a fait plus de victimes qu'on ne l'avait d'abord supposé. On estime maintenant le nombre des victimes à cinquante au minimum. En outre, il y a trente blessés, dont plusieurs mortellement. Vingt-cinq cadavres seulement ont été jusqu'à présent retirés des décombres.

Le chef des pompiers Hoag évalue le nombre des victimes entre cinquante et soixante-dix; mais toute identification est impossible. De-ci, de-là, on trouve des membres carbonisés. Des scènes déchirantes se déroulent en grand nombre, parents recherchant leurs filles, jeunes gens leurs fiancées. Par un jeu de la fatalité, c'est à cause de la fréquence des exercices d'incendie organisés par les directeurs de la manufacture que le nombre est si élevé. En effet, lorsque la cloche d'alarme sonna, la majorité des ouvrières crut qu'il s'agissait d'un simple exercice et personne ne se hâta. Plusieurs ouvrières déclarèrent notamment ne pas vouloir descendre dans la rue avant d'avoir réparé le désordre de leur toilette. Ce retard fut cause de la mort de nombreuses ouvrières qui, lorsqu'elles furent certaines qu'il s'agissait d'un incendie, se précipitèrent vers les issues aboutissant à des escaliers en bois que les flammes avaient rendus inutilisables.

L'incendie causa une terrible panique, au cours de laquelle de nombreuses ouvrières furent culbutées, piétinées, étouffées. Six d'entre elles, à demi-folles de terreur, se précipitèrent, après avoir réussi à échapper aux flammes, dans la rivière qui coule à proximité de l'usine. On les en retira noyées. D'autres sautèrent par les fenêtres et vinrent se briser le crâne sur les pavés. D'autres encore, groupées sur un balcon, trop affolées pour utiliser les échelles de sauvetage, furent brûlées vives sous les yeux de témoins impuissants. Par une déplorable coïncidence, les pompiers combattaient un autre incendie sans grande importance au moment

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

31

Les Ruines en Fleurs (1)

Emporté par la violence du châtimement qu'il défendait et qu'il avait fait sien, Pierre s'était levé, le front pâle, les yeux enflammés.

— Comme vous avez l'air méchant, quand vous parlez ainsi ! fit Claude en secouant la tête.

Mais elle souriait, presque convaincue, car elle savait qu'il y avait beaucoup d'amour pour elle dans ce pardon accordé à Antonin Fargeot.

— Vous n'avez pas peur de moi, pourtant ? demanda doucement l'officier, en se rasseyant auprès d'elle.

— Non, soupira-t-elle, non... tout de suite, j'ai eu en vous une confiance... très folle... que rien, je crois, ne pourrait plus ébranler. Il me semble que vous devez mieux que moi juger de toutes choses... Et, cependant, quelle excuse trouver au rapt d'un enfant sans défense...

— Ce rapt qu'Antonin Fargeot s'est re-

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité spécial avec la maison Calmann Lévy, à Paris.

maintenant, d'hôtellerie en hôtellerie, très ignoré, très silencieux, ne se plaisant en aucun logis, ne recherchant la société de ses semblables qu'autant que l'exigeait la nécessité de pourvoir à sa subsistance, il oublia l'heure et minuit sonna avant qu'il eût pensé à la retraite... Sa songerie l'avait conduit, comme bien souvent sans doute, dans les parages de cet hôtel de Chanteraine-Champier qui abritait la nouvelle existence de la bien-aimée d'autrefois, d'Irène, heureuse épouse, heureuse mère... Mais, ce soir-là, malgré l'heure tardive, un grand nombre de personnes couraient affolées suivant la même direction qu'Antonin Fargeot. L'hôtel de Chanteraine-Champier était en flammes !... Bientôt le pauvre homme se précipita vers le lieu du sinistre et, arrivé là, il apprit simultanément qu'on venait de retirer de l'édifice incendié le cadavre du marquis de Chanteraine, puis celui de sa femme... et qu'on ignorait le sort de leur fils, un enfant de deux ans... Les secours étaient venus trop tard, les escaliers menaçaient de s'écrouler... Tout espoir était perdu... Antonin n'en demanda pas plus. Comme un fou, un halluciné, il s'élança dans la fournaise, ne sachant pas s'il souhaitait de mourir lui-même, parce qu'irène était morte, ou de sauver l'enfant de celle qu'il avait tant

aimée... Plus tard, il ne se rappela qu'imparfaitement ce qui s'était alors passé... La nourrice épouvantée avait quitté sa chambre à coucher en emportant le petit Gérard de Chanteraine et courait éperdument à travers l'hôtel, sans plus savoir trouver d'issue; elle rencontra un homme qui semblait braver les flammes ou les ignorer, et elle lui confia précipitamment, avec l'enfant que ses bras ne pouvaient plus soutenir, un petit coffret d'émail, qu'elle avait pu sauver et qu'elle savait précieux...

— Oh ! Pierre, s'écria Claude, cette impression d'une grande terreur ressentie dans une maison en flammes, ce rêve qui trouble vos nuits d'enfant, c'était un souvenir ! — C'était un souvenir, oui, répéta Pierre. Puis il reprit, continuant son récit :

Antonin saisit l'enfant et le coffret et se jeta au hasard dans un couloir que le feu avait épargné; bientôt, il s'aperçut que, malgré ses recommandations expresses, la nourrice ne l'avait pas suivi... Avait-elle tout à coup manqué de force ? était-elle retournée en arrière, follement, pour chercher un objet oublié ? Il ne le sut jamais. Il ignora toujours aussi, par quel prodige à l'instant où l'immense escalier s'effondrait aux cris d'horreur de la foule, il avait pu, lui, le sauveur inconscient, sortir de l'hô-

tel par une petite porte de service. Mais le même instinct qui l'avait dirigé, à travers tous les obstacles et tous les périls, vers l'air respirable, lui interdit alors de s'arrêter, et sa fuite éperdue ne prit fin que lorsqu'il eut atteint, loin de l'incendie, la fraîcheur d'une rue sombre et déserte... Là, une émotion terrible l'attendait encore... On eût dit que, revenant à la santé, Gérard avait recommencé une autre vie. Il avait fallu lui apprendre à marcher, il faudrait lui apprendre à parler...

« Antonin Fargeot garderait auprès de lui l'héritier des Chanteraine, l'élève comme il eût été le fils qu'il venait de perdre, et il le doterait de tout le savoir qu'il avait lui-même amassé au cours de sa douloureuse jeunesse; il le mettrait à l'abri des préjugés de race, il développerait en ce cœur de vierge les instincts généreux et purs de l'être que la corruption sociale n'a pas encore touché, puis, quand il aurait fait de ce fils de noble un homme libre, il le rendrait au comte de Champier. Telle serait la revanche de l'amoureux bafoué ! Un jour, le grand seigneur avait jeté comme une injure à la face d'Antonin Fargeot le mot de philosophe; ce serait bien en philosophe qu'Antonin Fargeot se vengerait du grand seigneur... »

précis où le feu éclata dans la manufacture. Le bâtiment, haut de quatre étages, était déjà ancien et offrit aux flammes une proie facile. Seules les ouvrières des étages inférieurs purent échapper au feu, qui fut alimenté par les planchers couverts d'huile et par une quantité de chiffons et de déchets d'étoffe.

Nouvelles Suisses

L'accident de Zurich.

On donne les détails suivants sur l'accident de chemin de fer qui s'est produit en gare de Zurich.

Chaque jour de la semaine les C. F. F. ont conduit par un train spécial les ouvriers habitant Aussersihl et occupés dans les différents ateliers près d'Altstaetten. Mercredi, vers 1 h. 30, le train partait du dépôt pour ramener les ouvriers aux ateliers lorsqu'il fut pris en écharpe à une aiguille, près du viaduc de Winterthour, par une grosse locomotive d'express. Le premier wagon fut projeté hors des rails, mais ne fut pas renversé. Le second et le troisième wagons furent démolis, le quatrième fut renversé. Tous les blessés furent portés dans les wagons restés intacts et amenés à la gare principale, où des médecins furent appelés. Le nombre des blessés est de 25 dont six sont grièvement atteints.

Un drame à la frontière.

Le tribunal militaire de la 1^{re} division s'est réuni mercredi matin, au Sentier, Vaud, sous la présidence du major Albert Maunoir, grand-juge de la 1^{re} division. Le major Sidney Schopfer fonctionnait comme auditeur et le premier lieutenant Edgar Junod comme greffier.

Au banc des prévenus se trouvait le garde-frontière Etienne-Louis Grivel, né en 1886, domicilié au poste du Carroz (Brassus), « prévenu, dit l'acte d'accusation, d'avoir commis un homicide par imprudence ou par négligence, sans mauvaise intention, savoir : dans la nuit du 5 au 6 juillet 1912, étant de garde, d'avoir tiré par inattention un coup de revolver contre le nommé Charles Rochat, âgé de 22 ans, ouvrier horloger, domicilié à l'Orient, le projectile étant entré dans le crâne par la région occipitale pour en ressortir par l'orbite gauche, ce qui a causé la mort de la victime ».

Le public est nombreux. L'accusé est assisté du capitaine d'état-major Edouard Pignat, avocat à Lausanne.

M. le Dr Louis Décombaz, au Sentier, avait été convoqué à titre d'expert. Dix témoins avaient, en outre, été assignés, parmi lesquels les trois cyclistes qui accompagnaient la victime le soir du drame, et le frère du défunt.

La matinée a été consacrée à l'interrogatoire du prévenu et à l'audition des témoins, après quoi le tribunal a décidé de se transporter sur le lieu du drame pour procéder à une inspection locale.

Le tribunal a acquitté Etienne-Louis Grivel. Les frais sont mis à la charge de la Confédération.

Maggi contre l'«Action française».

Mercredi est venu, devant la première Chambre du tribunal de première instance de Paris, le procès en 1.200.000 francs de dommages-intérêts intenté à l'«Action française» par les Sociétés Maggi et du bouillon Kub, dont nous avons déjà parlé.

Le tribunal a rendu un jugement dont voici un extrait :

... Attendu d'ailleurs que, suivant le sentiment qu'ils ont eux-mêmes manifesté, les demandeurs doivent être les premiers à accepter et même à provoquer une mesure d'instruction, recevable en droit, qui est susceptible d'apporter une lumière complète et de dissiper toute équivoque en démontrant si l'«Action française» n'a pas dénaturé le sens et la portée de certaines coïncidences de faits qui ont pu être interprétés contre eux ; que l'enquête présentera d'ailleurs, au point de vue de la décision à intervenir, une réelle utilité, en permettant d'apprécier si l'«Action française» peut être considérée comme ayant été de bonne foi dans la campagne par elle entreprise ou si, au contraire, elle doit être taxée soit d'une mauvaise foi ou d'un parti pris nettement caractérisé, soit de légèreté ou d'imprudence coupables.

Après avoir écarté certains faits dont les défenseurs demandaient à être autorisés à faire la preuve, le jugement continue :

Mais attendu que les autres faits articulés sont susceptibles d'être admis en preuve ; que si la pertinence de chacun d'eux, pris isolément, est sujette à discussion, ils forment un ensemble qui, dans le cas où l'exactitude en serait démontrée, serait de nature à jeter sur les Sociétés Maggi une grave suspicion quant à l'origine de leurs ressources et à établir qu'elles poursuivent un but autre que leur exploitation commerciale par des moyens de diverses natures destinés à renseigner l'étranger sur l'organisation de notre défense nationale et à lui venir en aide en cas de mobilisation :

Attendu qu'il y a donc lieu d'autoriser l'enquête proposée, mais seulement dans les limites qui viennent d'être indiquées.

Le tribunal autorise l'«Action française» à faire, tant par titre que par témoin, en la forme ordinaire des enquêtes, la preuve des faits 6, 7, 8, 9, 10, 14 et 15 de son articulation.

La preuve contraire est réservée aux demandeurs.

Voici, par exemple, deux des articulations, numéros 5 et 7, de l'«Action française» :

5. Il y a une coïncidence à peu près constante entre la situation des dépôts Maggi et les points stratégiques des lignes de chemin de fer dont la destruction momentanée pourrait entraver la mobilisation. Sous prétexte d'être à proximité des gares, ces dépôts tiennent sous la surveillance immédiate d'un personnel généralement français, mais mélangé d'étrangers ou pouvant l'être aisément en période de tension politique, tous les tunnels, ponts, viaducs, tranchées, points de rassemblements, dont le bon état est indispensable en cas de mobilisation...

7. La Société Kub, par achat de l'affichage Moulin, s'est assuré la concession de l'affichage des affiches de mobilisation du département de la Seine.

Les eaux menaçantes.

Les rivières accusent également une forte crue dans le canton de Berne depuis quelques jours. En différents endroits, les rives sont submergées.

Dans les montagnes, la neige s'est mise à tomber. Le danger d'inondation paraît ainsi diminué.

Rorschach, 24. — Le niveau du lac de Constance, déjà très haut, s'est relevé, depuis la nuit dernière de plusieurs centimètres.

En divers endroits, les rives commencent à être inondées.

Voleurs arrêtés.

On a arrêté dans un hôtel de Zurich deux sommeliers allemands qui se trouvaient en possession de bijoux de prix volés récemment en Angleterre. On a retrouvé également sur eux une petite partie de la somme assez importante qu'ils avaient de même dérobée en Angleterre.

La foudre.

Le fils du professeur Richard, de Marbourg (Styrie), en visite chez son père en villégiature à Braumwald (Glaris), a été tué par la foudre au cours d'une excursion qu'il faisait au Kneurgatt.

La Région

La foudre.

Au cours de l'orage qui s'est déchaîné mardi soir sur la région, la foudre est tombée à Vailly, près de Thonon, tuant net M^{me} Veuve Bouvet, incendiant deux maisons, dont une inhabitée, et foudroyant quatre vaches, un porc et une chèvre.

Les fourrages et récoltes contenus dans ces deux maisons ont été complètement anéantis.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Préfets.

Sont nommés Préfets et Préfets substitués des districts pour la législature de 1913-1917 :

Préfets

Seiler Edouard, Conche ;

de Stockalper Joseph, Brigue ; Imboden Adolphe, Viège ; Roten Edouard, Rarogne ; Bayard Adolphe, Loèche ; de Preux Charles, Sierre ; Rong Jean, Hérens ; Zimmermann Xavier, Sion ; Evéquo Raymond, Conthey ; de Cocatrix Paul, Martigny ; Pouget Camille, Entremont ; de Cocatrix Eugène, St-Maurice ; Ecœur Séraphin, Monthey ;

Substitués :

Clausen Adolphe, Conches ; Amherd Antoine, Brigue ; Burgener Oswald, Viège ; Albrecht Fridolin, Rarogne ; Zen-Ruffinen, Ignace, Loèche ; Berclaz Pierre, Sierre ; Sierro Antoine, Hérens ; de Lavallaz Henri, Sion ; Brocard Joseph, Conthey ; Tissières Jules, Martigny ; Gaillard Louis, Entremont ; Vouilloz Charles, St-Maurice ; Martin Aristide, Monthey.

Question d'incompatibilité.

Consulté par une commune sur la question de savoir si un citoyen ayant épousé la mère d'un conseiller peut siéger avec ce dernier au conseil communal le Conseil d'Etat, conformément à une décision antérieure et en interprétation de l'art. 91 de la constitution, se prononce pour la négative.

Débitants de sel.

Sont nommés débitants de sels : Dame veuve Louis Défago, à Champéry ; Augustin Berthousoz, à Premplez, Conthey ;

La société coopérative de consommation, à La Bâtière.

Emprunts.

Sont autorisées, sous réserve de l'approbation de l'acte d'emprunt par le Conseil d'Etat :

La commune de St-Maurice à contracter un emprunt de fr. 60.000 ; celle de Collombey-Muraz un emprunt de 15.000 francs ; celle de St-Nicolas un emprunt de 50.000 fr.

Médecin.

MM. les Drs Jos. de Kalbermatten, de Sion, et Edouard Barbey, de Genève, porteurs du diplôme fédéral de médecin, sont autorisés à exercer leur art dans le canton.

Droits d'enseigne.

Il est accordé les droits d'enseigne ci-après :

1) à M. Ant. Métrailler, pour son établissement à Arolla sous le nom de « Pension-Restaurant du Pigne d'Arolla » ;

2) à M. Aurèle Bene, pour son établissement à Praz-Jean, sous le nom de « Hôtel des Mines » ;

3) à M. Staudhammer-Gay, pour son établissement à Morgins sous le nom de « Pension du Midi ».

Le Valais et la garde papale

On écrit au *Journal de Genève* :

Les événements regrettables que signalent les journaux romains à propos de la garde suisse nous intéressent particulièrement, puisque l'un des soldats punis est Valaisan et que le corps est recruté en grande partie dans nos campagnes. Selon une statistique, vieille de quelques années, la garde comprenait 56 Valaisans, 15 Fribourgeois, 10 Lucernois, 9 Grisons, 6 Argoviens, 3 Soleurois, 2 Uranois, 2 St-Gallois, 2 Schwytzois, 1 Bernois et 1 Obwaldien.

En ce qui concerne Pralong, voici ce que j'ai pu apprendre :

A la fin du mois de juin ledit soldat fut puni de 18 heures de salle de police pour s'être assis pendant le service de faction et pour avoir manqué à l'appel du matin. Pralong refusa de faire sa punition et demanda son licenciement.

Mais le commandant ayant insisté pour que la punition fût faite avant le licenciement, Pralong menaça le sergent de son sabre. C'est alors que Pralong fut menacé de 30 jours d'arrêt, s'il ne quittait pas la garde immédiatement, après avoir rendu ses effets. Il se décida donc à quitter le Vatican sur l'heure.

Dans quelles conditions les gardes suisses sont-ils engagés ?

On n'admet que des Suisses catholiques âgés de 18 à 25 ans, d'une taille

1 m. 74 au moins, célibataires et reconus aptes au service par le médecin ad hoc. Le garde reçoit en argent 96 fr., le caporal 113 fr., le sergent 146 fr. pour dix jours de garde par mois. Un supplément de 20 fr. par mois est accordé, lorsque le nombre des jours atteint vingt par mois. Des indemnités supplémentaires de 1 fr. 50 par jour sont accordées pour la surveillance de certaines salles. Il est alloué une augmentation de solde d'environ 100 fr. par an après vingt ans de service. Après dix ans de service, le soldat peut se retirer avec une pension de 300 fr. par an ; après vingt ans de service, les pensions sont les suivantes : 783 fr. le soldat, 920 fr. le caporal, 1244 fr. le sergent. Il est vrai que les occasions d'arriver au grade de sergent ne sont pas nombreuses.

Voilà la situation financière des gardes suisses. Il y a lieu d'ajouter, pour être équitable, que des avantages moraux sont attachés à ces fonctions plus honorifiques que lucratives. Tout d'abord, la facilité d'apprendre l'italien. Ce qui, par la suite, permet aux soldats d'entrer dans les chemins de fer ou dans les postes.

Un autre avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est la possibilité de se développer au point de vue des arts. Le garde a 48 heures de vacances sur 72 et certains d'entre eux se créent des occupations accessoires ; un tel est maître de chapelle, l'autre donne des leçons de français ou d'allemand.

Mais cette liberté dont jouissent les gardes, une fois les heures de service passées, constitue aussi un danger. Il y a, dans les environs du Vatican, des auberges où pétille le meilleur « castelli » et où l'on joue le yass en tapant sur la table. Le « Gallinaccio » est accueillant et la paie du soldat trouve un écoulement facile, si ce n'est profitable, pour le campagnard de Löttschen ou d'Ulrichen, brusquement transformé en garde suisse.

Accident mortel à Finhaut

(Corresp. part.)

Un grave accident est arrivé jeudi soir, à Finhaut. Un enfant de M. le Dr Avocat Meilinger, de Zurich, dont la famille villégiature à Finhaut, est tombé dans la rivière et à l'heure où nous écrivons, son corps n'a pas encore été retrouvé. La population de Finhaut et toute la colonie étrangère prennent une part très vive au grand chagrin de la Famille Meilinger, si avantageusement connue.

Les forêts en Suisse

La Suisse, comprenant l'importance des forêts, cherche, depuis quelques années surtout, à augmenter la superficie de ses bois.

Avec ses montagnes et les avalanches qui s'en détachent et menacent les villages, notre pays est tout particulièrement intéressé à la conservation de ses forêts. Dans la constitution, des mesures sont prévues afin de préserver, contre les vandales, les forêts situées dans les régions élevées. Et, en 1887, les électeurs suisses ont étendu aux surfaces boisées de la plaine la protection qu'ils accordaient déjà aux arbres de la montagne.

Le résultat pratique de ces mesures législatives ne s'est pas fait attendre, ainsi que le montre l'annuaire statistique de la Suisse pour 1913.

En 1894, la surface sylvicole totale de la Suisse était de 836.384 hectares, représentant le 20,2 % de la superficie totale du pays. En dix-huit ans, les forêts ont conquis 66.987 hectares ; elles couvraient, en 1911, une surface de 903.371 hectares, égalant le 21,86 % de la superficie de la Suisse.

C'est le canton de Berne qui possède les forêts les plus étendues : 156.603 hectares. Les Grisons suivent de près avec 139.314 ha. ; puis viennent les cantons de Vaud, 82.583 ha. ; Valais, 78.564 ; Tessin, 72.105 ; Zurich, 47.736 ; Argovie, 44.752 ; St-Gall, 42.246 ; Lucerne, 33.951 ; Fribourg, 31.527 hectares, etc.

Calculée en pour cent de la superficie totale, la surface sylvicole est la plus grande dans les cantons de Schaffhouse (40,56 %), Soleure (37,08 %), Bâle-Campagne (34,10 %) et Argovie (31,87 pour cent) ; Fribourg est au milieu de l'échelle, avec 18,82 %.

La majorité des cantons sont en progrès au point de vue forestier. Les terrains gagnés de 1894 à 1911 par les arbres sont, dans les cantons d'Appenzell-Extérieur et du Tessin, de 5,9 % de la superficie totale ; pour le canton de Vaud, l'avance est de 2,8 % ; pour Lucerne, de 2,6 % ; Valais, 2,4 % ; St-Gall, 2,1 % ; Grisons, 2 % ; Fribourg, 1,6 %.

Les forêts ont diminué, en Thurgovie, de 0,3 % ; Bâle-Campagne, 0,5 % ; Zurich, 1,1 % ; Appenzell-Intérieur, 1,3 % ; Genève, 1,4 % et Glaris, 2,5 %.

Sur les 903.371 hectares de forêts qui recouvrent près du quart de la Suisse, 671.289 sont des forêts protectrices.

Tremblement de terre.

Le tremblement de terre ressenti dans le Sud de l'Allemagne, le dimanche 20 juillet, s'est étendu assez loin vers le Sud. Il est certain que le sol a été ébranlé jusqu'au lac Léman, peut-être plus loin encore. Il serait très utile de connaître exactement les limites de l'aire d'ébranlement en Valais. Les personnes qui auraient senti le tremblement de terre de dimanche et qui voudraient donner quelques renseignements (nombre et direction des secousses, leur force, leurs effets sur différents objets, etc.), sont priées de bien vouloir les adresser à M. Bühler, pharm. à Clarens, membre de la commission sismologique suisse. Les indications négatives sont également importantes pour trouver les limites de la zone atteinte.

Aux Mayens de Sion en automobile.

La jolie station d'été des Mayens de Sion vient à peine d'être dotée d'une voie carrossable qui la relie directement à la capitale, que déjà la nouvelle route a été appelée à payer son tribut aux progrès déjà accomplis en matière de locomotion rapide. En effet, une automobile l'a sillonnée pour la première fois, mercredi, avec autorisation supérieure. Partie de Sion dans la matinée, elle est arrivée sans encombre au point terminus actuel de la chaussée, à savoir l'Hôtel de la Dent d'Hérens, dont l'aimable propriétaire, M. F. Crescentino, a accueilli gracieusement les occupants, de l'automobile, MM. A. Ribordy, constructeur, E. Spahr et A. Géroudet. C'est d'un heureux augure pour l'avenir des Mayens.

Vissoya. — Mort d'un Doyen.

Le doyen du village de Vissoya, nommé Baptiste Melly, né en 1816, est décédé. Il avait conservé toutes ses facultés et avait encore fait, dernièrement, 26 kilomètres à pied.

Le défunt laisse un fils et cinq petits-fils.

Le mauvais temps.

Il a plu mardi pendant une grande partie de la journée ; il a plu cette nuit ; il pleut ce matin, mercredi. Les prévisions les plus pessimistes sont dépassées. Depuis le 19 juin, le beau temps n'a fait que de courtes apparitions : une ou deux journées ensoleillées, suivies aussitôt de nouvelles précipitations atmosphériques.

On n'ose plus penser aux vignes où les espérances de récolte, déjà si faibles, menacent, dans quelques endroits, de disparaître presque entièrement. Quant à l'industrie hôtelière des stations élevées, ses plus féroces ennemis peuvent se déclarer satisfaits. Nombre d'hôtels et de pensions de montagne ont plus de personnel que d'hôtes. Le mois de juillet est perdu, et il ne faut pas compter sur le reste d'une saison déjà bien courte pour se rattraper. En revanche, les pensions de campagne ou demi-hauteur sont plutôt favorisées.

Jusqu'ici, on n'annonce pas d'inondations, mais les nouvelles de la Suisse centrale sont peu rassurantes ; les rivières et les torrents grossissent et si les pluies ne s'arrêtent pas, des désastres sont à craindre.

Monsieur et Madame Alexis FAVRE, à Martigny, se font un devoir de remercier sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de la perte qu'ils viennent d'éprouver.

Il y a déjà plusieurs années que nous avons essayé les Pastilles Wybert-Gaba, et nous avons eu lieu de nous féliciter de leur efficacité. Elles sont vraiment bonnes contre le rhume et laissent une agréable sensation de fraîcheur dans la bouche.

Mlle H. Z., Genève, le 18 mai 1911.
En vente dans les Pharmacies & Drogueries.

Hâtez-vous, encore 5 jours

LA LIQUIDATION GÉNÉRALE AU MAGASIN DE CHAUSSURES

GRANDMOUSIN Fres & BOCHATEY à Martigny-Ville

sera close le 31 juillet

ARMES
fines et de précision. Plus de 200 modèles différents en magasin

F. FORNEY
ARMURIER — Escalier du marché — LAUSANNE

Choix superbe de fusils de tous systèmes. **CHASSE** « Lebeau » le meilleur des fusils hammerless.
« Darne » le meilleur des fusils à canons fixes.
Plus de 40 000 fusils Darne vendus à ce jour. — Munitions. Prix sans concurrence. Téléphone 3822.
(Quelques fusils d'occasion ou seulement défraîchis à vendre à bas prix.)

Samedi et Dimanche les 26 et 27 courant à Collonges

GRANDE KERMESSE de la Collongienne

Nombreuses attractions. — Jeux divers — Bonne consommation.
— INVITATION CORDIALE —

Salon de Coiffure pour Dames
Schampooing, Lavage de tête. Installation moderne. Travail soigné sur les cheveux.

Mlle PFEFFERLÉ
Maison Trosset, Monthey

ST-MAURICE LE CINEMA EXCELSIOR

donnera à la salle de l'hôtel des Alpes deux **Grandes Représentations**
Dimanche le 27 juillet 1913, à 3 h. et à 8 h. du soir

Au programme :
„**LE PETIT JACQUES**”
Grand drame poignant et sensationnel en 3 parties et 1 600 tableaux de JULES CLARETIE.
— **Le plus gros succès de l'année** —
Autres vues inédites.

ATTENTION

Désirez-vous avoir pour les travaux d'été du **BON VIN ROUGE ETRANGER 10 %** garanti naturel ?
490 Adressez-vous en toute confiance à

Mercurie ANGELIN JORIS Grains
Quincallerie Orsières Sons
Ferronnerie DENRÉES COLONIALES Farines
qui vous servira au mieux et le plus avantageusement.

Préservez-vous des chaleurs avec

Le Dépuratif Végétal du Dr Henri

le plus puissant des Dépuratifs. Il empêche la formation, dans le sang, des impuretés si dangereuses durant l'été. Le fl. 1.25. La cure de 6 fl. 6 fr. 50. —
Dépôts : M. M. Delacoste, Rey, Lovey, Zimmermann, Burgener, pharmaciens. 890

Boucherie Alfred Pellet
Terrassière 44, Genève

J'expédie par colis postaux depuis 2.500 kg. viande fraîche de 1er choix. Bœuf à bouillir de 1.30 à 1.50 le kilo. Bœuf à rôtir de 1.70 à 2.30. Poitrine de mouton 1.40. Graisse de bœuf 1.40. Expéditions promptes et soignées et contre remboursement.
Prix spéciaux pour hôtels et pensions. 863

JOSEPH GIROD, MONTHEY

Vient de recevoir un beau choix de **jolies robes pour enfants** de 1 à 15 ans, à des prix très avantageux. — Toujours articles pour nouveaux-nés : Chemises, bonnets, brassières, langes, cache-langes, robes de baptême, etc. **GANTS DE PEAU DE GRENOBLE** : noirs, blancs, et couleurs.
VESTONS DE TRAVAIL pour bouchers, boulangers, pâtisseries, etc.
VETEMENTS COMPLETS pour enfants, hommes et jeunes gens.
CASQUETTES, CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FEUTRE.

A louer à Martigny (Place Centrale)
2 appartements avec magasin
S'adresser à la Pharmacie LOVEY. 865

A louer une maison avec grange et écurie attenants, sur la place du Parvis. S'adr. à Mme Marie-Louise MOLLE, St-Maurice.

Magasin à louer
Rue du Grand-Pont
Maison Ambuel, SION. S'adresser à Mme Marie de SEPIBUS-BLATTER, Sion.
Fabrique de 792

Tuyaux, planelles bassins en ciment
Dépôt de matériaux de construction :
S. BARBERO
Avenue de la gare. Martigny

CONGO
le meilleur brillant pour chaussures

La LESSIVE CJS
supprime tout SAVON, CRISTAL, etc, n'attaque 202 ni peau ni linge — donc sans rivale —
Industrie chimique, Genève, Edouard Sutter.

LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALAURÉATS
D'aptitude

A louer
Place centrale à MARTIGNY-VILLE, un appartement de 7 pièces, balcon et dépendances. S'adresser sous K 24400 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 752

LOTÉRIE
en faveur d'une **MAISON du PEUPLE à La Chaux-de-Fonds** autorisée par le Gouvernement

100.000 billets à Frs 1.
20.000 lots d'une valeur totale de 80.000 Frs.

1er lot	valeur	Frs.	6.000
2me lot	»	»	4.000
3me lot	»	»	3.000
4me lot	»	»	2.000
5me lot	»	»	1.000
Dernier lot	»	»	4.000

Adressez les commandes de billets à Monsieur Rd. PORTENIER, Rue A. M. Piaget 21, ou à Monsieur A. PIFFARETTI, rue des Buissons 11, La Chaux-de-Fonds.
Tout acheteur de 9 billets à droit à 1 billet gratis.
10 % aux revendeurs 469

Gétaz & Romang
Vevey-Montreux-Lausanne

Dallage et revêtements céramiques. Appareils sanitaires pour W.-C., Bains, etc. 317

Le „Nouvelliste Valaisan” 5 ct. le Numéro.

Arome MAGGI
sans rival comme finesse de goût et force d'assaisonnement

En vente chez :
Vve Joseph Dionisotti, St-Maurice

M. TURRIAN
médecin - dentiste

a le plaisir d'informer les habitants de Monthey qu'il ouvrira un **cabinet dentaire** à fin juillet

VINS

Maurice PACCOLAT, Vins en gros
MARTIGNY-BOURG 157

Toute l'année excellent **vin rouge des Pyrénées** à 10 degrés, et délicieux **vin blanc de Catalogne** à 11 degrés, **Bourgogne vieux, Monopole supérieur**, etc.
Se recommande à sa toujours plus nombreuse et très fidèle clientèle. *Echantillon sur demande.* — Tph No 90

Banque de Brigue
Brigue

Nous délivrons en ce moment des **Obligations 4 1/2 %** de notre établissement en coupons de fr. 1000 à 5 ans ferme et ensuite remboursables d'année en année moyennant une dénonciation de 6 mois. 793

La Direction

Joseph de KALBERMATTEN
Docteur-Médecin

ancien assistant de l'Institut d'Anatomie pathologique de l'Université de Berne et du Service de Chirurgie de l'hôpital cantonal de Lucerne, a ouvert
à Monthey, Rue du Pont,
un cabinet de consultations pour la pratique générale de la médecine. — Consultations les jours d'œuvre de 10 à 12 heures ; le dimanche de 11 à 12 heures.

Le meilleur remplaçant du lait
pour l'élevage
des veaux, porcelets et cabris

5 Kgs.	Fr. 3.—
10 »	» 5.75
25 »	» 13.75
50 »	» 25.—

ENVOI FRANCO où il n'y a pas de dépôts

Fabrique Laitosina
462 — NYON —

Favorisez votre journal par vos annonces

Matériaux de construction
Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment

Gétaz & Romang
Vevey-Montreux-Lausanne

Dallage et revêtements céramiques. Appareils sanitaires pour W.-C., Bains, etc. 317

Offres & demandes DE PLACES

Placiers
habiles et sérieux demandés pr visiter clientèle particulière avec article facile. Gros bénéfice assuré. Offres sous H. 8597 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 909

Représentant
à la commission pr le Valais. Références de 1er ordre exigées. Offres sous H. 2190 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel. 910

bonne laveuse
L'Hôtel des Alpes à Vevey, demande pr tout de suite une **sommelière** connaissant bien le service ainsi qu'une **bonne laveuse** 916

On demande CUISINIÈRE apprentie **FILLE DE SALLE** ET **FEMMES DE CHAMBRE** Hôtel pension Les Violettes Veytaux, Montreux.

On demande un bon domestique sachant traire. Entrée de suite. S'adr. à Meillard, la Tuilerie, près Bex.

On cherche de suite Jeune cuisinière ou **fille à tout faire** pour maison nombreuse où il y a femme de chambre. Offres : Chalet de TORRENTE Morgins.

Jeune fille connaissant la cuisine et les travaux du ménage est demandée de suite. Bons gages. Offres à case postale 17428 Martigny.

On demande une fille de la campagne pour aider dans le ménage. On accepterait une personne d'un certain âge. S'adr. à Mme FONTANA-ZRUCHET, au Bouillet sur Bex.

Boucheries & Charcuteries

BELL
LAUSANNE

Bœuf bouilli
de première qualité 889
à 60 - 70 cts la livre

Banque commerciale valaisanne
Ch. EXHENRY & Cie, Monthey
— Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse —

Nous informons nos Déposants que depuis le 1er novembre nous payons comme suit leurs dépôts :

En compte-courant à vue, toujours disponible	3 1/2 o/o
En compte-courant à trois mois	3 3/4 o/o
Dépôts en Caisse d'Epargne	4 o/o
Dépôts à 1 & 3 ans et contre Obligations	4 1/2 o/o

Nous recevons de nouveaux Dépôts aux mêmes conditions.

PRETS HYPOTHÉCAIRES - Ouvertures de crédits
Escompte de Papier sur la Suisse et l'Etranger.
Change de Monnaies et Valeurs Etrangères.

Réparations d'Horlogerie
Pièces compliquées de tous systèmes. Travail soigné et garanti. Posé de verres de montre à 0 fr. 50.
L. RAGUSA, 58, Grand'Rue, St-Maurice

Les maladies de la Femme
L'âge critique

Ainsi que son nom l'indique, la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** a pour but de conserver à tous ceux qui en font usage les bienfaits de la Jeunesse, c'est-à-dire la Santé. C'est surtout chez la Femme que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** doit être employée le plus fréquemment. En effet, de quoi dépend la santé de la Femme? De la bonne circulation du sang, qui est, chez elle, le régulateur des Systèmes Nerveux et Digestif. La Femme a une fonction et des organes spéciaux qui l'exposent à un plus grand nombre de maladies que l'Homme: bien souvent la vie de la Femme est un martyre perpétuel, parce qu'elle ne s'est pas soignée dès qu'il l'aurait fallu.

Elle doit toujours se rappeler que la souffrance qu'elle éprouve ne doit pas exister et que la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** fait disparaître non seulement la douleur, mais aussi l'irrégularité du flux sanguin.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, c'est la médecine végétale sans aucun poison ni produits chimiques, c'est le remède idéal qui guérit sûrement les **Maladies Intérieures de la Femme**: Métrite, Fibrome, Tumeurs, Hémorragies, les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, les Troubles de la Circulation du Sang, les Maladies et Infirmités du **Retour d'Age**: Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Irrégularités, Migraines, Faiblesse, Neurasthénie.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les Pharmacies au prix de 3 fr. 50 la boîte, 4 fr. 10 franco gare. Les trois boîtes 10 fr. 50 franco gare contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen. 5
(Notice contenant renseignements, gratuits.)

IMPRIMERIE St-AUGUSTIN
St-Maurice
Impressions en tous genres, pour commerce et industrie